

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01876 Numéro SIREN : 822 682 597 Nom ou dénomination : A#A CASTALDIN ARCHITECTE
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2021 sous le numéro de dépôt B2021/016371

B-16371

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE			20 Place Pierre de Fermat Batiment Valsante 30900 NIMES		
SIRET	8	2	2	6	8
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
Architecture					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés		Déficit	
				15 132	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			Nom		
			NIF		
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom		
			NIF		
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
ARCF 180 Rue Guy Arnaud Valdegour Ingenierie 30900 NIMES Tél: 04 66 23 63 53			Tél:		
OGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)			Date: 04/11/2020 Lieu: NIMES		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Qualité et nom du signataire: Président de SAS		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature CASTALDIN Bernard		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 20 Place Pierre de Fermat 30900 NIMES

Numéro SIRET * 8 2 2 6 8 2 5 9 7 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	59 034	012	59 034
	{ Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	4 795	030	1 606
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	63 829	048	1 606
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	12 910	070	12 910
	{ Autres * (3)	072	31 757	074	31 757
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	6 555	086	6 555
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	51 222	098	51 222
	Total général (I+II)	110	115 051	112	113 445
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131			
	Report à nouveau	134	79 508	78 067	
	Résultat de l'exercice	136	(15 164)	1 441	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	65 344	80 508	
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	17 054	21 889	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 353	1 480	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 622	21 807	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	48 101	45 176	
	Total général (I + II + III)	180	113 445	125 684	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 1 1 2 2 0 2 0

Exercice N-1 clos le

13 1 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
	Production vendue	biens			215		214			
		services *			217	83 097	218	83 097	105 844	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230	3	0	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	83 100	105 844	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stock (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		18	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	29 926	26 272	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	642	244	642	649	
	Rémunérations du personnel *						250	58 473	59 656	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	7 800	16 190	
	Dotations aux amortissements *						254	878	625	
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	1	0
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	97 720	103 410	
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(14 620)	2 434	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						280			
	Produits exceptionnels						290			
	Charges financières						294	512	439	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300	32	554
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348				
Impôts sur les bénéfices *						306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(15 164)	1 441		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314 15 164		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-c/s d'associés				247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)		249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991				
Dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser (JH11) (art 44 septuagies)	992	350	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septuagies)	993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354 15 132		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372 15 132		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2020

Détail des réintégrations diverses		
Réintégrations diverses		32
Total des réintégrations diverses	330	32

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	59 034	402		404		406	59 034	59 034
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	2 582	452		454		456	2 582	2 582
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 714	472	499	474		476	2 213	2 213
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	63 330	492	499	494		496	63 829	63 829
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	183	542	259	544		546	442	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560	545	562	619	564		566	1 164	
TOTAL		570	728	572	878	574		576	1 606	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033 D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	15 132
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	15 132

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	7 800
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 956
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 438
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.U.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 2 2 6 8 2 5 9 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE

ADRESSE (voie) 20 Place Pierre de Fermat Batiment Valsante

CODE POSTAL 30900 VILLE NIMES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CASTALDIN Prénom(s) Bernard

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 200365 N° Département 34 Commune Sète Pays FR

Adresse : N° 14 Voie rue Gabriel Péri

Code postal 34200 Commune SETE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 2 2 6 8 2 5 9 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A#A CASTALDIN ARCHITECTE

ADRESSE (voie)

20 Place Pierre de Fermat Batiment Valsante

CODE POSTAL

30900

VILLE

NIMES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL		59 034	59 034		
20700000	Achat de portefeuille architect	59 034	59 034		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 189	3 568	379	10.62
21810000	Inst. Génér. Agencmts. Amégmts	2 582	2 582		
21830000	Matériel burea. & informatique	2 213	1 714	499	29.12
28181000	Amorts. I.G. Agcmts & amégment	442	183	259	141.53
28183000	Amorts. matériel burea & info	1 164	545	619	113.58
TOTAL I		62 223	62 602	379	0.61
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		12 910	9 050	3 860	42.65
41100000	COLLECTIF CLIENTS	12 910	9 050	3 860	42.65
AUTRES CREANCES		31 757	49 149	17 392	35.39
40100000	COLLECTIF FOURNISSEUR	1 113	4 964	3 851	77.58
44551000	TVA à payer	2 333		2 333	
44562000	TVA déductible sur immobilisat	781	781		
44566200	TVA déductible à 5.5%	26	19	7	37.49
44566300	TVA déductible à 10%	281	225	56	24.80
44566500	TVA déductible /ABS à 20%	2 387	1 957	429	21.94
44567000	Crédit de TVA		520	520	100.00
44571300	TVA collectée à 10%	1 395	295	1 100	372.68
44586000	TVA à régulariser		17	17	100.00
46720000	Rare Habitat	9 919	9 919		
46790000	Chèques décaissés	13 523	30 453	16 930	55.59
DISPONIBILITES		6 555	4 883	1 672	34.25
51210100	Crédit Agricole L.R	6 555	4 883	1 672	34.25
TOTAL II		51 222	63 082	11 860	18.80
TOTAL GENERAL		113 445	125 684	12 239	9.74

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		1 000	1 000		
10130000	Capital souscrit appelé, versé	1 000	1 000		
REPORT A NOUVEAU		79 508	78 067	1 441	1.85
11000000	Report à nouveau créateur	52 912	52 912		
11100000	Résultats en attente d'affect°	26 596	25 155	1 441	5.73
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		15 164	1 441	16 605	NS
TOTAL I		65 344	80 508	15 164	18.84
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		17 054	21 889	4 835	22.09
16410000	Prêt CA N° 2917746	17 054	21 889	4 835	22.09
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		1 353	1 480	127	8.60
40100000	COLLECTIF FOURNISSEUR	1 353	1 480	127	8.60
AUTRES DETTES		29 694	21 807	7 888	36.17
43730000	CIPAV retraite dirigeant	22 290	15 690	6 600	42.06
44410000	Etat - Impôts S/ Bénéf. antér	514	514		
44571500	TVA collectée à 20%	4 540	3 343	1 198	35.83
44587000	Taxes S/Chiffre d'affaire. FAE	712		712	
44700000	Etat-Autres impôts et taxes		649	649	100.00
45510100	Compte courant B. Castaldin	1 622	1 594	28	1.73
46710000	Portefeuille B. CASTALDIN	17	17		
TOTAL III		48 101	45 176	2 926	6.48
TOTAL GENERAL		113 445	125 684	12 239	9.74

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	83 097		105 844		22 747	21.49
70611000 Honoraires AP & DPC à 10%	51 131		42 497		8 633	20.31
70612000 Honoraires AP & DPC à 20%	20 887		45 050		24 163	53.64
70620000 Honoraires DCE & EXE à 20%	5 931		12 297		6 366	51.77
70621000 Honoraires DCE & EXE à 10%	2 349		5 000		2 651	53.01
70622000 Honoraires DCE & EXE à 20%	2 800		1 000		1 800	180.00
AUTRES PRODUITS	3		0		2	911.54
75800000	3		0		2	911.54
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	83 100		105 844		22 744	21.49
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS			18		18	100.00
60110100 Matières premières divers			18		18	100.00
AUTRES CHARGES EXTERNES	29 926		26 272		3 654	13.91
60440000 Sous traitance tirage plans	23		24		0	0.55
60610001 Frais gazoil	3 354		3 322		32	0.96
60612000 Frais léctricité bureaux	307		443		136	30.62
60633000 Matériaux de construction	63		1 426		1 363	95.62
60634000 Fournitures et petits équipeme	335		725		389	53.73
60642000 Fournitures Bureautiques	316		372		56	15.17
61100000 Fournisseurs Sous Traitance			99		99	100.00
61210000 Leasing Parisbas canon			2 986		2 986	100.00
61351000 Location matériel et engins	30		1 630		1 600	98.18
61551000 Entret. & réparat° /biens mobi			38		38	100.00
61610000 Pacifica multirisques	159		153		6	3.69
61620000 MAF Assurance Pro Architecte	5 006				5 006	
61630000 Assurance Prêt CA N° 2917746	250		151		99	65.33
61651000 Intérêts de CC et comptes créd	54				54	
62261000 Honoraires ARCF	1 950		2 053		103	5.03
62262100 Honoraires dessinateurs autoen	12 424		3 980		8 444	212.16
62271000 Frais d'actes & de contentieux	35		966		931	96.41
62300000 Cadeaux clientèle	243		162		82	50.50
62510000 Frais de péages autoroutes	1 025		1 517		492	32.41
62520000 Frais stationnement	92		21		71	331.92
62530000 Transport SNCF			15		15	100.00
62570000 Frais de restauration			66		66	100.00
62571000 Restaurant à 5.5%	23		3		20	788.67
62572000 Restaurant à 10%	1 423		1 941		518	26.70
62573000 Frais restaurant à 20%	93		154		61	39.88
62610000 Frais postaux	5		32		26	82.76
62611000 Orange ligne 06..69 HT à 20%	1 049		1 008		41	4.09
62613000 Orange 0683...69 à 5.5%			43		43	100.00
62614000 Orange 0683828669	56		56			
62780010 Cotisations Pacifica			51		51	100.00
62780020 Faris carte business			61		61	100.00
62780030 Autres frais bancaires	355		794		439	55.33
62781000 Frais de tenue de compte CA	144		158		14	8.61
62782000 Frais prélèvement SEPA	20		31		11	35.92
62783000 Commission de mouvements	84		135		51	38.05
62784000 Frais de virements permanents	17		3		15	519.64
62785000 Frais de retrait	2		3		1	33.33
62786000 Commissions d'intervention			6		6	100.00
62810000 Cotisations liées à l'activité	990		1 647		657	39.87

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	642	649	7	1.08
63511000 CET - CFE & CVAE	642	649	7	1.08
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	58 473	59 656	1 183	1.98
64120000 Rémunération B. Castaldin	57 873	59 656	1 783	2.99
64132000 Cotisations CIPAV B. CASTALDIN	600		600	
CHARGES SOCIALES	7 800	16 190	8 390	51.82
64630000 Vieillesse Invalidité CIPAV	7 800	16 190	8 390	51.82
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	878	625	253	40.48
68112000 Dotations aux amorts immo. cor	878	625	253	40.48
AUTRES CHARGES	1	0	1	600.00
65800000 Frais divers de gestion	1	0	1	600.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	97 720	103 410	5 690	5.50
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	14 620	2 434	17 055	700.64
CHARGES FINANCIERES	512	439	73	16.53
66116100 Intérêts Prêt CA N°2917746	512	397	115	28.87
66151000 Intérêts CC et comptes crédite	0	42	42	99.46
CHARGES EXCEPTIONNELLES	32	554	522	94.23
67120000 Pénalités, amendes fiscales &	32	554	522	94.23
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	15 164	1 441	16 605	NS

A#A CASTALDIN ARCHITECTE
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 180, rue Guy Arnaud - Valdegour Ingénierie
30900 Nîmes
822 682 597 RCS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 NOVEMBRE 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 15 164.38 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	- 15 164.38 euros
Autres réserves (facultatives)	79 407.95 euros

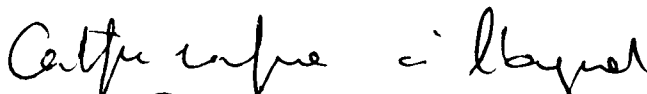
Affectation

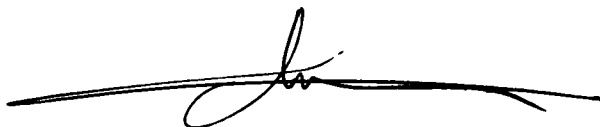
Autres réserves (facultatives)	64 243.57 euros	
Totaux	64 243.57 euros	64 243,57euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre de l'exercice précédent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme


Denis CASTALDIN Le Président



GREFFE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES
Pour acte déposé, certifié
par le greffier, en date du :
08 DEC. 2021
Le Greffier
SELAS VIDAL, VIDAL-PENCHINAT

A#A CASTALDIN ARCHITECTE
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 180, rue Guy Arnaud - Valdegour Ingénierie
30900 Nîmes
822 682 597 RCS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINANIRE ANNUELLE DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille VINGT UN,

Le vingt-cinq novembre 2021,

A quinze heures trente,

L'associé unique de la société A#A CASTALDIN ARCHITECTE, Société Par Actions Simplifiée, s'est réuni au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé présent.

Est présent :

- Monsieur CASTALDIN Bernard, propriétaire de cent actions
ci100 actions

L'associé unique présent possède la totalité des actions composant le capital social.

Monsieur CASTALDIN Bernard préside la séance en qualité de président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Feuille de présence ;
- Rapport de gestion de la présidence ;
- Inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 quitus à la présidence ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion de la présidence ;
- Du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, la Présidence ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 lesquels font apparaître un déficit de 15 164.38 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 15 164.38 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	- 15 164.38 euros
Autres réserves (facultatives)	79 407.95 euros

Affectation

Autres réserves (facultatives)	64 243.57 euros	
Totaux	64 243.57 euros	64 243,57euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a été distribué aucune dividende au titre du dernier exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adopté à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les conclusions du dit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote, est adopté à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

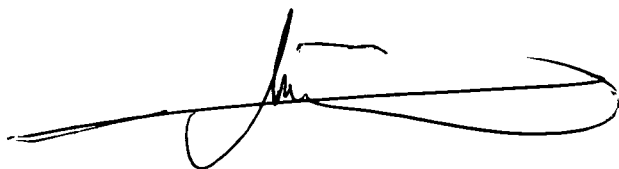
L'assemblé Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution, soumise au vote, est adopté à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé après lecture par la présidence.

Bernard CASTALDIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, representing the name Bernard Castaldin.

A#A CASTALDIN ARCHITECTE
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 180, rue Guy Arnaud - Valdegour Ingénierie
30900 Nîmes
822 682 597 RCS

**RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE
COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des articles L. 223-19 du Code de Commerce et 35 du décret du 23 mars 1967, **Monsieur CASTALDIN Bernard**, associé unique de la société **A#A CASTALDIN ARCHITECTE**, présente son rapport spécial sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et le président ou l'associé unique ou une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, un directeur général délégué, un membre du directoire ou membre du conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à dix pour cent est simultanément président ou associé de la société.

1. Rémunérations :

Monsieur CASTALDIN Bernard, associé unique en tant que Président de la société a perçu, en contrepartie de ses fonctions et de ses responsabilités, une rémunération nette de 57 873.15 euros au titre de l'exercice 2020.

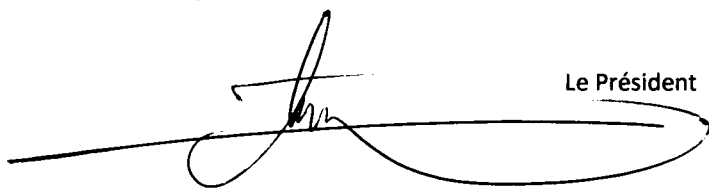
2. Comptes courants

Monsieur CASTALDIN Bernard, associé unique en tant que Présidente de la société n'a perçu aucun montant en rémunération de son compte courant, ce dernier s'élève sur l'exercice 2020 à 1 621.91 euros (crédeur).

3. Divers

Aucune autre convention n'est à signaler.

Le 25 novembre 2021


Le Président